



**Assemblée générale**  
**Conseil économique et social**

Distr.  
GENERALE

A/47/291 ✓  
E/1992/95  
7 juillet 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-septième session  
Point 88 b) de la liste  
préliminaire\*  
ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET  
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE :  
PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE  
ECONOMIQUE

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
Session de fond de 1992  
29 juin-31 juillet 1992  
Point 9 a) de l'ordre  
du jour  
ASSISTANCE ECONOMIQUE  
SPECIALE, AIDE HUMANITAIRE  
ET SECOURS EN CAS DE  
CATASTROPHE : PROGRAMMES  
SPECIAUX D'ASSISTANCE  
ECONOMIQUE

Aide à la reconstruction et au développement du Liban

Rapport du Secrétaire général

RESUME

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 1991/61 du Conseil économique et social et de la résolution 46/173 de l'Assemblée générale. Il fournit des informations sur le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies dans l'aide à la reconstruction et au développement du Liban au cours de la période allant du 1er août 1991 au 31 mai 1992. Il comprend une introduction, une analyse de la situation générale au Liban, une description des activités des organismes des Nations Unies et une conclusion.

\* A/47/50.

TABLE DES MATIERES

|   | <u>Paragraphes</u> | <u>Page</u> |
|---|--------------------|-------------|
| I. INTRODUCTION .....                                   | 1                  | 3           |
| II. SITUATION GENERALE .....                            | 2 - 12             | 3           |
| III. ROLE ET ACTIVITES DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES | 13 - 108           | 7           |
| IV. CONCLUSIONS .....                                   | 109 - 113          | 27          |

## I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale en application de la résolution 1991/61 du Conseil et de la résolution 46/173 de l'Assemblée. Il décrit brièvement les progrès réalisés dans l'application de ces résolutions au Liban entre le 1er août 1991 et le 31 mai 1992.

## II. SITUATION GENERALE

2. Au cours de la période à l'étude, le Gouvernement libanais a continué de s'occuper des questions liées à la reconstruction et au relèvement du pays. En 1991, des progrès substantiels sur la voie du redressement économique ont été faits en dépit de très nombreux obstacles. La relance rapide de la production et du commerce a été rendue possible par la stabilisation du taux de change et la réduction parallèle de l'inflation, résultats qui ont été favorisés par un afflux important de capitaux placés à court terme (les réserves officielles de devises ont augmenté de 600 millions de dollars au cours de 1991). On estime que le produit intérieur brut (PIB) pour l'année 1991 a augmenté en termes réels d'un pourcentage allant jusqu'à 40 % par rapport à 1990, avec la croissance rapide de l'activité dans l'industrie du bâtiment et l'industrie manufacturière. Les exportations ont augmenté. Le taux de change s'est stabilisé au deuxième trimestre et l'inflation exprimée en dollars a été limitée à 15 %. Au nombre des bons résultats de 1991 figurent également la stabilisation de la monnaie libanaise, un excédent significatif de la balance des paiements, une augmentation des liquidités et des fonds propres des banques et un renforcement de la stabilité des institutions économiques. Le problème principal a été lié au déficit budgétaire, non négligeable, du pays et à sa dette intérieure massive mais l'inflation est aussi restée un sujet de préoccupation. On a cependant pu observer une diminution du déficit global consolidé du pays qui est passé de 34 % du PIB en 1990 à 27 % du PIB en 1991, ce qui s'explique par une amélioration substantielle de la situation budgétaire.

3. Les résultats économiques encourageants de 1991 ne pouvaient durer dans la mesure où la stabilisation du taux de change et des prix ne pouvait se poursuivre qu'au moyen d'importants ajustements budgétaires et où le service de la dette intérieure du pays, en augmentation rapide, ne pouvait qu'aggraver le déséquilibre budgétaire. Prise en décembre 1991 dans l'attente de meilleurs résultats économiques et dans l'intention d'améliorer la situation socio-économique des employés de la fonction publique, la décision du Gouvernement d'accorder une augmentation de 120 % des salaires et traitements du secteur public prenant rétroactivement effet en janvier 1991 a eu de graves conséquences. Elle a ébranlé la confiance que les investisseurs avaient dans l'aptitude des pouvoirs publics à poursuivre la politique de stabilisation qui était à la base de leur stratégie de redressement économique. L'injection d'une grande masse de liquidités consécutive à l'augmentation des traitements a conduit les agents financiers à anticiper une dépréciation de la livre libanaise, ce qui a entraîné une diminution considérable des réserves de devises (environ 600 millions de dollars E.-U.) qui, à son tour, a conduit à

/...

l'abandon de la politique de stabilisation à la fin février 1992. En deux semaines, la valeur de la livre libanaise est tombée, passant de 878 livres à 1 200 livres pour un dollar. Le Gouvernement a ensuite annoncé l'adoption d'un plan d'urgence destiné à juguler la crise économique; ce plan, qui était axé sur la réduction du déficit budgétaire, était censé constituer une première étape importante dans le règlement des problèmes économiques du pays. La poursuite de la dépréciation de la livre libanaise (1 600 livres pour un dollar à la fin avril) a été à l'origine de mouvements sociaux. Le nouveau gouvernement qui a pris ses fonctions en mai 1992 s'est fixé pour tâche prioritaire d'agir d'une manière décisive et rapide pour faire face à la crise économique et sociale et envisage actuellement d'adopter un plan pour rétablir la stabilité économique nécessaire pour redonner confiance aux entreprises du secteur privé et favoriser la reconstruction et le développement économiques.

4. Les efforts entrepris par le Gouvernement à la mi-1991 pour préparer et mettre en oeuvre une réforme administrative et la réorganisation de la fonction publique ont été suspendus à la fin de 1991 et les propositions que plusieurs ministres avaient présentées ont été renvoyées devant un comité d'experts nationaux chargé de les étudier et de les regrouper. Le Comité devait aussi examiner les décisions du Gouvernement de fusionner le Ministère de l'économie nationale et du commerce et celui de l'industrie et du pétrole et de créer de nouveaux secrétariats à la culture, à l'enseignement supérieur, à l'environnement et aux affaires municipales. Le comité n'a pas encore fait rapport au Conseil des ministres. Il semble que pour ce qui est de l'adaptation des institutions et de la réforme administrative, l'aide des organismes des Nations Unies trouvera amplement à s'employer.

5. Au début de février 1992, le Gouvernement a annoncé le lancement d'une initiative visant à régler le problème des personnes déplacées dont le nombre est estimé à plus de 500 000, ce qui représente en gros 20 % de la population. Leur recensement, qui a commencé, devait être suivi, à la fin juin 1992, d'une conférence nationale ayant pour objet d'examiner la stratégie, les politiques et les programmes à adopter. Si de grands efforts de réinstallation et de réinsertion s'organisent, un appui financier massif sera nécessaire pour répondre aux besoins en matière de logement et mettre en place les infrastructures et les services publics de base, en particulier dans les zones qui ont été gravement détruites et que la population avait fuies en masse. Le Gouvernement libanais a déjà demandé aux organismes des Nations Unies de commencer à lui prêter assistance dans ce domaine.

6. Soucieux de faire débiter la reconstruction et de mobiliser les ressources nécessaires, le Conseil du développement et de la reconstruction (CDR) a accéléré ses travaux. En mai 1991, il a demandé à des consultants privés des sociétés Bechtel International et Dar Al Handasa d'établir un plan de redressement de 16 mois en trois phases : relèvement, reconstruction et développement. Ce plan est considéré par le CDR comme un schéma sujet à des révisions et mises à jour permanentes. La première phase (relèvement), qui visait à remettre les installations existantes en état, à refaire fonctionner les institutions et à poursuivre l'action engagée de manière à favoriser le

/...

passage aux étapes ultérieures du redressement, s'est achevée en décembre 1991. Elle a reçu l'approbation de principe du Conseil des ministres en avril 1992. La deuxième phase (reconstruction) a commencé à être mise en oeuvre par le CDR au début de 1992.

7. Pièce maîtresse des travaux de la première phase du plan de redressement, le Programme prioritaire de relèvement fixe à 4,4 milliards de dollars le montant total des investissements nécessaires pour la période 1992-1996 (dont 1,1 milliard à titre provisoire). Il prend pour hypothèse que les investissements représenteront 30 % du PIB, que 40 % de ces investissements iront au secteur public et que les revenus progresseront et les dépenses publiques seront maîtrisées très rapidement. Il table sur un taux réel de croissance annuelle du PIB de 15 %, sur le maintien du niveau que les dépenses publiques exprimées en termes réels avaient atteint en 1988-1990, plus 15 %, et sur la possibilité de réunir de 600 à 800 millions de dollars par an auprès de sources étrangères. On prévoit d'affecter 2,3 milliards de dollars aux travaux de la période de relèvement (1992-1994) - à l'exclusion des 712 millions de dollars affectés à des besoins provisoires - et d'en consacrer 1,5 milliard à des investissements publics touchant l'aménagement du territoire, 550 millions à des crédits au secteur privé et 204 millions à l'aide technique. Cinquante-six pour cent du montant total des investissements prévus (à l'exclusion des sommes affectées aux besoins provisoires) devront être libellés en devises. Le Programme comprend un total de 126 projets intéressant les infrastructures et les services, qui comportent chacun plusieurs sous-projets et dont la plupart seront mis en oeuvre à Beyrouth et sur le mont Liban.

8. Pour pouvoir mener à bien le Programme, le CDR a besoin qu'on l'aide à mettre en place une base de données et d'information et un système de suivi global, à créer des organismes capables de le relayer dans sa tâche et d'élargir son action, à élaborer des politiques et procédures lui permettant de traiter avec les entrepreneurs et les consultants et à appliquer une stratégie diversifiée de financement de certains secteurs et d'assistance technique. Il a déjà demandé aux organismes des Nations Unies, et plus particulièrement au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), d'envisager de l'aider à renforcer sa capacité de gestion et d'exécution. Il met également l'accent sur l'action complémentaire qu'il mène à l'échelon du Gouvernement et, en particulier, sur toutes les mesures qu'il a prises dans le cadre de l'ajustement institutionnel et du développement de la gestion du secteur public.

9. Le Programme sert de cadre de travail de référence pour la mise en route des travaux de relèvement. Le CDR a accompli une remarquable performance en l'élaborant dans un court laps de temps. Le Gouvernement libanais a demandé à la communauté des donateurs de se mobiliser pour l'appuyer dans ses efforts de reconstruction et l'aider financièrement à appliquer le Programme. A l'automne 1991, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont été priés d'examiner l'état de l'économie libanaise et de son secteur financier en vue de mobiliser un soutien pour l'application d'un programme de relèvement d'urgence et d'apporter leur concours par un prêt d'urgence. Le

/...

programme a été présenté à la Banque mondiale à la réunion de coordination de l'aide au Liban qu'elle a organisée à Paris les 12 et 13 décembre 1991. Dans le cadre du suivi de la réunion, le CDR a entrepris, moyennant une subvention de la CEE, de réunir les éléments nécessaires à la formulation d'un programme de relèvement d'urgence dans des secteurs prioritaires tels que l'électricité, les communications, l'adduction d'eau, la gestion des déchets et le logement. L'évaluation des dégâts et l'élaboration des projets pour ces secteurs prioritaires ont été achevées entre janvier et mai 1992.

10. Au cours de la période à l'examen, l'étude de la situation et des besoins prioritaires du pays en matière de reconstruction a fait l'objet d'un intérêt croissant et soutenu de la part de la communauté des donateurs. Des accords de prêts d'un montant total de 110 millions de dollars devant servir à la remise en état du réseau électrique ont été conclus en décembre 1991 avec le Fonds arabe de développement économique et social et le Fonds koweïtien pour le développement économique de pays arabe (à hauteur de 75 millions de dollars et de 35 millions de dollars respectivement). Il est à noter qu'au 1er janvier 1992, l'aide allouée au Liban à l'échelon bilatéral et multilatéral, et en principe disponible, se chiffrait à environ 700 millions de dollars dont 75 % correspondaient à des prêts commerciaux et 25 % à des dons (135 millions de dollars au titre de l'aide économique et 40 millions au titre de l'aide humanitaire et de l'appui à des établissements d'enseignement privé) et de prêts accordés à des conditions très favorables (18 millions de dollars). Par ailleurs, au premier trimestre de 1992, un accord important avec le Gouvernement italien a été annoncé; d'un montant total de 460 millions de dollars, il prévoit l'octroi de dons, de prêts à des conditions favorables et de crédits commerciaux, accordés dès 1983 mais non versés, ainsi que d'importantes ressources nouvelles. La Communauté européenne a confirmé à plusieurs reprises qu'elle était prête à faire le nécessaire pour que les 230 millions de dollars qu'elle réservait au Liban depuis plusieurs années lui soient versés.

11. D'autre part, au cours de la période à l'examen, le CDR a poursuivi ses travaux relatifs à la reconstruction du centre de Beyrouth et proposé que leur financement ne soit assuré que par des fonds privés fournis par une société de promotion immobilière dont le capital de départ serait de 2 milliards de dollars. Le Parlement a approuvé la méthode et le programme de la reconstruction. Par ailleurs, à la demande du Conseil des ministres, le CDR s'est occupé de préparer la reconstruction d'autres régions dévastées ou gravement détruites au cours des événements des années antérieures.

12. Enfin, il est à noter que les investissements du secteur public se sont chiffrés en 1991 à 193 millions de dollars (ce qui représente moins de 5 % du PIB) contre 49 millions de dollars en 1990 et 40 millions en 1989. En 1991, la part de ces investissements provenant de l'étranger - des dons de l'Arabie saoudite et de la Communauté européenne, en particulier - s'élevait à 49 millions de dollars. Il est évident que les investissements réalisés récemment dans le secteur public ne sont aucunement proportionnés aux immenses besoins en matière de reconstruction immédiate.

### III. ROLE ET ACTIVITES DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

13. L'aide économique apportée par les Nations Unies au Liban est organisée à l'échelon central par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques du Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU. Sur le terrain, le programme d'aide à la reconstruction et au développement du Liban (UNARDOL) assure la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies à l'appui des objectifs globaux et de certains programmes du Gouvernement libanais.

14. Conformément au paragraphe 5 b) de la résolution 46/173 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a nommé en décembre 1991, à Beyrouth, un Coordonnateur résident dont la tâche consiste à coordonner tous les programmes d'aide à la reconstruction et au développement du Liban mis en oeuvre par les Nations Unies. Le Coordonnateur est arrivé à Beyrouth à la mi-janvier 1992 et s'est immédiatement attaché à créer un cadre de travail cohérent permettant de mieux coordonner les activités d'aide économique et technique et de les élargir.

15. Au cours de la période à l'étude, les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies qui opéraient au Liban ont renforcé leur présence et leurs moyens d'action et poursuivi leurs activités tout en oeuvrant à l'élargissement de leurs programmes. Le PNUD en particulier a relancé ses travaux après une longue période d'inactivité relative et a étoffé les effectifs de son bureau extérieur en nommant un représentant résident (qui est aussi le Coordonnateur résident ONU/UNARDOL) en janvier 1992, un représentant résident adjoint en mars 1992 et, un administrateur auxiliaire à titre temporaire en juin 1992. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a nommé un nouveau représentant et coordonnateur de ses activités au Liban qui est arrivé à Beyrouth en avril 1992. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a nommé, en septembre 1991, aux côtés de son représentant, un administrateur chargé de coordonner son programme. Le Bureau régional d'éducation pour les Etats arabes de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) a rouvert ses portes à Beyrouth en avril 1992.

16. Comme indiqué précédemment, depuis 1991, le Gouvernement fait porter ses efforts sur la relance de la reconstruction et du développement. Il a été substantiellement épaulé, dans ses travaux, par la Mission interorganisations chargée d'évaluer les besoins du Liban en matière de reconstruction et de développement qui s'est rendue sur place du 15 au 24 juillet 1991 (voir le document A/46/557/Add.2 dans lequel figure le rapport final de la Mission) et qui a procédé à l'évaluation exhaustive de l'aide technique nécessaire dans une optique englobant tous les organismes des Nations Unies concernés. Elle a chiffré les besoins à 232,2 millions de dollars, dont 120,3 millions à court terme et 111,9 millions à moyen terme, et indiqué que les besoins d'aide alimentaire s'élevaient à 45 millions de dollars. Elle a également fourni des estimations très précises des ressources financières nécessaires à la remise en état et à la reconstruction de certaines infrastructures (évaluées à 3,7 milliards de dollars à court et à moyen termes). Si la mission est

/...

convenue que la remise en état des infrastructures décimées du pays était indiscutablement une priorité, elle a aussi souligné qu'il fallait s'occuper sans tarder, non seulement de remettre en service les infrastructures génératrices de revenus mais aussi de répondre aux besoins humanitaires et de promouvoir le développement humain. Elle a conclu que les efforts de reconstruction et de développement devaient être centrés sur la mise en place de capacités : rétablissement de la capacité opérationnelle des services publics, mise en place, dans les secteurs public et privé, des moyens permettant d'absorber l'énorme volume d'assistance et d'investissements nécessaires à la reconstruction du pays et mise en place de la capacité humaine nécessaire pour diriger la reconstruction et gérer le développement. L'impulsion majeure en matière de reconstruction doit venir du pays lui-même et du secteur privé, tant au Liban qu'à l'extérieur. Le rapport final de la Mission a été accueilli favorablement par le Gouvernement, qui l'a examiné avec soin; par ailleurs, le CDR a estimé que l'évaluation des besoins d'aide technique était exhaustive et cohérente et pourrait servir de base à des analyses plus détaillées et plus approfondies en vue de l'élaboration de programmes et de propositions d'aide technique spécifiques.

17. Le rapport final de la Mission interorganisations chargée d'évaluer les besoins du Liban a été également présenté à l'examen de la réunion de coordination de l'aide qui a été convoquée par la Banque mondiale en décembre 1991 à Paris. Celle-ci a reconnu la nécessité d'apporter une aide et un appui technique substantiels au Liban et la création d'un fonds d'affectation spéciale pour l'aide technique au Liban a été proposée. Par la suite, la Banque mondiale a demandé au Coordonnateur résident des Nations Unies d'étudier la question et de présenter une proposition à la réunion de coordination des donateurs, d'abord prévue pour l'été 1992 puis reportée au troisième ou au quatrième trimestre de 1992.

18. Lors de la même réunion de coordination de l'aide des donateurs tenue en décembre 1991, des estimations préliminaires des besoins du Liban en matière d'aide financière et technique ont été examinées. La réunion a été très favorable à la création d'un mécanisme efficace de coordination de l'assistance qui aiderait le Liban dans la mise en oeuvre de la politique économique ainsi que dans le domaine de la mobilisation des ressources et de l'aide technique. Ce mécanisme n'aurait pas pour objet de faire obstacle ni de se substituer à l'aide au Liban parvenant par d'autres voies.

19. S'agissant de l'application des programmes des organismes des Nations Unies opérant au Liban, des données relatives aux activités des principaux organismes présents dans le pays, à l'exception de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ont indiqué que les dépenses encourues s'étaient réparties comme suit : 10 millions de dollars en 1990 et 15 millions de dollars en 1991. Les ressources financières qui ont été réunies pour l'année 1992 se chiffrent à 18 millions de dollars environ et sont destinées pour l'essentiel à l'aide technique. Ces chiffres sont comparables aux chiffres estimatifs des ressources nécessaires à l'application, au cours des trois années à venir, du programme prioritaire de relèvement national de 84 millions de dollars.

/...



Aide des Nations Unies à la reconstruction et  
au développement du Liban

20. Le Coordonnateur résident ONU/UNARDOL oeuvre à la coopération et à la coordination des activités du système des Nations Unies afin de mettre en place sur le terrain un programme énergique et intégré du système des Nations Unies à l'appui des objectifs du programme gouvernemental de reconstruction et de développement. Le Coordonnateur s'efforce de créer des mécanismes qui permettront d'obtenir les ressources nécessaires pour élargir les activités des Nations Unies et s'emploie à mobiliser ces ressources au moyen d'une action cohérente et coordonnée au niveau gouvernemental ainsi qu'à celui du système des Nations Unies et de la communauté des donateurs. Dans l'accomplissement de son mandat, le Coordonnateur travaille en liaison étroite et harmonieuse avec les représentants des institutions spécialisées et des programmes du système des Nations Unies.

21. Afin de renforcer l'action des Nations Unies en faveur du Liban, il est prévu d'élaborer à court terme un programme prioritaire de coopération technique afin de sensibiliser les donateurs et de mobiliser les ressources par le biais d'une campagne internationale; dans ce contexte, il est nécessaire d'oeuvrer parallèlement à améliorer l'organisation et la gestion de la coopération technique au niveau gouvernemental et à renforcer les mécanismes d'assistance technique conçus pour répondre aux besoins du Liban au niveau international.

22. Durant la période considérée, l'UNARDOL a continué à organiser des réunions mensuelles des chefs des missions et des programmes sur les questions de sécurité, en coordination avec le chef du Bureau de liaison des Nations Unies à Beyrouth, la Commission mixte d'armistice israélo-libanaise et la FINUL, afin de suivre l'évolution de la situation et ses incidences sur les opérations menées sur le terrain, ainsi que d'examiner, afin de l'améliorer, le système de sécurité sur le terrain au Liban. L'UNARDOL a également continué de gérer le système de sécurité sur le terrain.

23. Le Coordonnateur a relancé la série des réunions mensuelles du comité mixte de coordination des institutions et programmes du système des Nations Unies. Elles ont notamment eu pour objet : d'assurer le suivi de la situation économique, des faits nouveaux intervenus dans ce domaine et de l'aide économique au Liban, d'établir des rapports à ce sujet et d'informer régulièrement les représentants; d'organiser des réunions d'information pour l'échange de renseignements sur les programmes et activités des institutions et l'étude des possibilités de coopération; et d'examiner et résoudre les questions administratives de caractère commun. A la suite de consultations avec le CDR, le comité mixte de coordination des institutions et programmes du système des Nations Unies fait fonction de groupe consultatif auprès du Gouvernement en ce qui concerne les questions et problèmes généraux de reconstruction et de développement. Dans ce contexte, l'équipe sur le terrain des Nations Unies a examiné et évalué le Programme prioritaire de relèvement et communiqué au CDR une opinion écrite, qui a fait ensuite l'objet d'une étude détaillée. La principale question touchait à la nécessité de prêter une

/...

attention accrue au choix des orientations générales, à la mise en place des institutions et à la valorisation des ressources humaines, tous éléments qui sont indispensables si l'on veut accroître les chances de succès du programme de relèvement.

24. Durant la période considérée, des groupes de travail sectoriels interinstitutions ont été créés sur l'éducation, les personnes déplacées et les soins de santé primaires. La création d'autres groupes de travail est envisagée pour l'approvisionnement en eau et la gestion des déchets. Ces groupes de travail ont essentiellement pour tâche d'élaborer un programme de travail intégré en déterminant et en préparant l'action à mener en commun puis en en assurant la mise en oeuvre et le suivi. L'expérience initiale a été très satisfaisante.

25. Le Coordonnateur a également remis sur pied le Comité local de coordination des donateurs, qui examine les faits nouveaux relatifs à la reconstruction et à l'assistance économique, recueille les intentions des donateurs et débat des questions d'orientation générale. Il est prévu de renforcer considérablement l'action du Comité en vue de simplifier et d'intensifier encore davantage l'aide coordonnée à la reconstruction, surtout en ce qui concerne l'assistance technique. Les contacts bilatéraux avec les représentants des pays donateurs se sont poursuivis.

26. Le Coordonnateur s'est maintenu en liaison étroite avec le Ministère des affaires étrangères et avec le Conseil du développement et de la reconstruction en ce qui concerne les questions relatives aux activités des Nations Unies au Liban ainsi que les questions d'orientation générale, les programmes et les activités de reconstruction et de développement. L'UNARDOL a suivi les travaux et l'action du CDR. Il est également resté en liaison et a noué des contacts avec des associations du secteur privé et des organisations non gouvernementales.

27. L'UNARDOL coordonne son action avec celle du Centre d'information des Nations Unies (CINU) afin d'obtenir que les médias rendent mieux compte des activités opérationnelles du système des Nations Unies et il prépare actuellement une brochure sur le système des Nations Unies et ses programmes au Liban.

28. L'UNARDOL a coopéré étroitement avec le PNUD et lui a fourni un appui fonctionnel pour la structuration et la mise en place de la coopération technique, en particulier en ce qui concerne : les préparatifs initiaux du programme de pays, et notamment les propositions relatives aux services d'appui technique (SAT), les documents relatifs à l'assistance préparatoire visant la remise en état des secteurs prioritaires, l'identification et la formulation des projets prioritaires, la participation à l'examen et à l'évaluation des projets, ainsi que la fourniture de conseils et d'un appui aux missions et consultants arrivant au Liban.

29. L'UNARDOL a continué d'administrer le programme mis en oeuvre au Liban par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO) en ce qui concerne en particulier l'aide à la remise en

état du réseau électrique (fourniture de pièces de rechange, petit matériel, etc.) et l'aide d'urgence à la suite des tempêtes de neige qui ont durement frappé le pays de janvier à mars 1992.

30. L'UNARDOL a participé à la mission préliminaire d'évaluation économique de la Banque mondiale, qui s'est rendue au Liban en septembre 1991, et a fourni également un soutien logistique et technique. Il a participé à la réunion de coordination de l'aide, organisée par la Banque mondiale en décembre 1991, ainsi qu'au débat technique mené parallèlement entre la Banque mondiale et le CDR, en vue d'examiner le programme et de définir les travaux préparatoires nécessaires à un prêt d'urgence. Il a également participé à la mission d'évaluation économique menée par la Banque mondiale au Liban du 20 avril au 1er mai 1992 et a rédigé le chapitre sur l'administration publique. De manière générale, il s'est tenu en étroit contact avec le groupe de la Banque mondiale et avec le Fonds monétaire international.

31. Durant la période considérée, l'Organisation des Nations Unies et les programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies ont continué d'exécuter, dans leur domaine de compétence, un large éventail de projets d'aide au Liban.

#### Organisation des Nations Unies

32. L'Organisation des Nations Unies (Département du développement économique et social du Secrétariat) a des programmes qui intéressent le Liban et a exécuté, ou exécutera, dans ce pays des projets relatifs à la planification du développement, aux statistiques et à la gestion du développement.

33. Une équipe de la Commission économique et social pour l'Asie occidentale (CESAO) s'est rendue au Liban du 10 au 12 mars 1992 sous la conduite du Secrétaire exécutif. Après de larges consultations auxquelles ont participé de hauts fonctionnaires et le CDR, la CESAO et le CDR ont signé un mémorandum d'accord qui précise qu'au cours de la première phase, l'aide que la CESAO pourra apporter au Liban devrait être concentrée sur les six secteurs ci-après :

- a) Enquête sur les Libanais expatriés;
- b) Renforcement des services de statistique;
- c) Cadre de la politique macro-économique;
- d) Problèmes de logement et programmes prioritaires;
- e) Enquête sur l'industrie et création de zones industrielles;
- f) Relèvement du secteur agricole, l'accent étant mis sur le crédit agricole et sur le remplacement des cultures indésirables.

A la suite de ces activités, des fonctionnaires des divisions concernées ont effectué plusieurs missions pour déterminer les problèmes concrets à régler, arrêter le programme de travail et recommander les mesures à prendre.

34. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a continué de fournir une assistance humanitaire cas par cas pour répondre aux besoins d'urgence dans son secteur d'opérations du sud du Liban.

#### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

35. Après 17 années de guerre civile, les opérations militaires dans les secteurs du sud et de la Bekaa n'ont pas contribué à améliorer la condition des femmes et des enfants. En outre, la détérioration récente de la situation économique et la perte sensible du pouvoir d'achat de la livre libanaise ont déjà eu pour effet de rendre les services moins accessibles aux familles pauvres. L'enquête sur la nutrition qui sera bientôt menée conjointement avec le Programme alimentaire mondial (PAM) devrait permettre d'évaluer les changements intervenus quant à l'ampleur de la malnutrition.

36. Dans le secteur de la santé, l'UNICEF a continué de soutenir l'action des services de santé, le Programme élargi de vaccination (PEV) et le Programme de médicaments essentiels, ainsi que la promotion et la protection de l'allaitement maternel.

37. En collaboration avec l'OMS, l'UNICEF donne la priorité au maintien et au renforcement de la prestation des services. Des travaux sont en cours pour transformer les unités de secours d'urgence créées en 1989 en un réseau plus permanent de centres de soins de santé primaires. Des médicaments essentiels ont été distribués en février-mars à plus de 800 dispensaires publics ou privés et on a organisé à cette occasion des réunions de formation sur l'emploi de ces médicaments et la fourniture de soins préventifs.

38. Les progrès déjà réalisés dans le sens de l'immunisation universelle des enfants ont été consolidés. Une enquête effectuée en mars a montré que 85 % des enfants avaient reçu les trois doses du vaccin DCT/polio et que 51 % avaient été vaccinés contre la rougeole avant l'âge de 1 an. De plus, des journées nationales de la vaccination ont été organisées en avril et mai afin d'atteindre les nourrissons non vaccinés ou n'ayant reçu qu'une partie des vaccins, surtout dans des zones reculées comme celles d'Akkar et d'Hermel et celles où les taux d'immunisation sont faibles. Un troisième cycle a été prévu pour juin.

39. Dans le domaine de la nutrition infantile, l'UNICEF a soutenu le Comité national pour la promotion de l'allaitement maternel, organisant en mai un atelier au cours duquel a été dressé un plan d'action pour l'année à venir aux fins de promouvoir l'allaitement maternel et de créer un environnement qui lui soit plus favorable dans les hôpitaux et les maternités.

40. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, les travaux de réparation d'urgence du réseau de Beyrouth, financés par la Communauté européenne par l'entremise de l'UNDRO, ont été achevés au début de 1992. Le dernier projet d'approvisionnement en eau en zone rurale, financé par l'Allemagne, devrait devenir opérationnel en juillet dans le sud du Liban. Les efforts menés conjointement par le Ministère des ressources hydrauliques et électriques et

/...

l'Université américaine de Beyrouth (avec l'appui de l'UNICEF) en vue de créer une capacité nationale de contrôle de la qualité de l'eau sont désormais plus qu'à mi-parcours et l'opération devrait s'achever en 1993. Cependant, les plans visant à accroître l'approvisionnement en eau des zones périurbaines et rurales ne pourront être exécutés qu'après l'apport de moyens de financement complémentaires.

41. Dans le secteur de l'éducation, l'action s'est poursuivie au même rythme. Dans le cadre du programme d'"Education pour la paix", des camps d'été ont été organisés, selon le calendrier prévu, au bénéfice de 38 000 enfants; ensuite, durant la saison de printemps, 1 348 animateurs appartenant à 116 organisations intergouvernementales locales ont reçu une formation pratique et concrète. Quatre numéros de magazine pour enfants SAWA ont été diffusés à 70 000 exemplaires environ. L'élaboration de matériels devant permettre d'inscrire cette activité au programme de l'enseignement primaire est bien avancée. Avec le concours de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), l'UNICEF a mis en route un projet tendant à améliorer la capacité du Ministère de l'éducation d'informatiser et de gérer les informations relatives à l'infrastructure, aux enseignants, au personnel de supervision et aux élèves.

42. L'UNICEF a mis définitivement au point avec le Gouvernement libanais un programme quinquennal de coopération (1992-1996) qui a été soumis en juin 1992 à son Conseil d'administration aux fins d'obtenir un engagement de 25 millions de dollars, dont 5 seraient prélevés sur la masse commune des ressources et 20 seraient recherchés auprès de sources de financement extérieures.

#### Programme des Nations Unies pour le développement

43. Au cours de la période considérée, le PNUD a axé ses efforts sur la préparation du troisième programme du Liban et sur la gestion des activités en cours, notamment l'identification et l'élaboration de programmes de relance des secteurs prioritaires. Le montant total des chiffres indicatifs de planification (CIP) pour les quatrième et cinquième cycles, soit l'ensemble des ressources de base du PNUD engagées à la fin du mois de mai 1992, était de 3 858 milliards de dollars des Etats-Unis, le montant estimatif des ressources non engagées se chiffrant à 15 millions de dollars. Environ 700 000 dollars ont été dépensés en 1991 au titre des ressources du CIP.

44. Comme suite à la Réunion de coordination de l'aide, tenue à Paris en décembre 1991, à l'initiative de la Banque mondiale, des travaux préparatoires sont également en cours pour étudier les mécanismes destinés à mobiliser l'assistance technique, une attention particulière étant accordée à l'évaluation de la possibilité de créer un mécanisme d'assistance technique pour le Liban et à la mise en place d'une capacité institutionnelle au sein du Gouvernement, afin de centraliser la gestion et la coordination des activités de coopération technique.

45. En prévision de la formulation du troisième programme du Liban, qui portera sur la période 1993-1996, le PNUD a soumis un projet de note consultative au Gouvernement libanais, pour examen. Cette note tient compte

/...

des consultations qui ont eu lieu entre le Conseil du développement et de la reconstruction (CDR) et le PNUD au cours des cinq premiers mois de 1992 sur les actions à mener et met en évidence les thèmes généraux de développement et de programmation sur lesquels le PNUD propose d'axer son action :

a) reconstruction sociale, b) reconstitution des secteurs public et privé en appuyant la gestion de l'économie et la réforme de l'administration publique, et c) relance économique par le biais d'un développement équilibré et durable.

46. Dans le domaine de la coopération technique, le PNUD concentre également ses efforts sur la création au CDR d'un service d'assistance technique chargé de gérer et de coordonner au niveau gouvernemental tous les apports fournis par diverses sources. Un dispositif de cet ordre permettra au Gouvernement de faire un usage efficace des ressources pour répondre aux besoins prioritaires tout en évitant les chevauchements et les doubles emplois.

47. Outre ces activités relatives aux programmes, on trouvera ci-après un résumé des principales activités en cours et prévues dans certains secteurs pendant la période considérée.

#### Aspects, politiques et planification du développement

48. En 1991 et 1992, la mise en oeuvre du "projet composite de bourses et de services consultatifs" a été poursuivie, pour répondre aux besoins pressants concernant la formation de courte durée de responsables gouvernementaux dans les secteurs prioritaires.

49. Au cours de la même période, une assistance préparatoire a été fournie concernant l'élaboration du projet relatif au "Programme de remise en état de l'Office national de statistique". La mission de formulation a eu lieu en février 1992 et le bureau extérieur étudie actuellement le descriptif avant de le transmettre au Gouvernement, pour examen. Ce projet répondra à un besoin prioritaire, appuyant les efforts entrepris au niveau national pour planifier et gérer la reconstruction et le développement; sa mise en oeuvre devrait commencer au début de septembre 1992.

50. A la suite de consultations approfondies, l'un des principaux résultats des activités menées l'an dernier a été l'approbation d'une assistance préparatoire composite au programme de relèvement prioritaire du CDR. Pour aider ce dernier à évaluer les dommages et mettre au point une version définitive du projet dans les secteurs clefs, ainsi qu'à arrêter la politique sectorielle générale et à procéder aux analyses nécessaires à cet effet, le PNUD a décidé, en mai 1992, de financer des missions interdisciplinaires à l'appui du programme de reconstruction. Une assistance préparatoire a été approuvée pour le secteur de l'éducation (décrite ci-après), l'agriculture et l'irrigation, et l'aide aux personnes déplacées. On prévoit que cette aide s'étendra également à l'industrie. Les produits doivent être formulés dans le cadre d'une approche-programme; on prévoit également qu'ils comprendront des éléments importants du prochain programme de pays. Par ailleurs, dans la mesure du possible, la modalité d'exécution proposée doit se situer au niveau national. Il a également été décidé, en coopération avec le Fonds monétaire

/...

international (FMI), de fournir une assistance préparatoire pour l'examen et l'évaluation des besoins de la Banque centrale en matière de formation professionnelle; les consultations se sont en outre poursuivies avec le Ministère des finances, ainsi qu'avec le Fonds et la Banque mondiale au sujet de la fourniture éventuelle d'une assistance technique pour la reconstruction du Ministère des finances et la création de capacités nationales dans le domaine de la gestion économique.

#### Agriculture, sylviculture et pêche

51. Au cours de la période considérée, les activités de ces secteurs ont été axées sur le lancement de deux projets exécutés par la FAO, à savoir a) la réorganisation du Ministère de l'agriculture et b) le renforcement du contrôle de l'hygiène alimentaire (pour les produits d'origine animale).

#### Transport et communications

52. Le projet, d'une durée de trois ans, portant sur la remise en état et l'amélioration des installations et des services de l'aviation civile qui ont été endommagés et sont inutilisables a été mis en route au cours de la période considérée. Ce projet, exécuté par l'OACI, est axé sur la formation de personnel technique, d'exécution et de gestion et sur l'actualisation des règles, règlements et procédures; son objectif est de faire en sorte que l'aéroport international de Beyrouth soit de nouveau en mesure d'appliquer les normes internationalement acceptées.

53. L'exécution du projet relatif à la formation aux techniques de télécommunication s'est poursuivie; des bourses de formation ont été accordées à ce titre à des fonctionnaires chargés des besoins prioritaires dans ce secteur.

#### Education

54. Comme il a été indiqué plus haut, le PNUD a approuvé une assistance préparatoire au relèvement du secteur de l'éducation et à la modernisation de sa gestion. Une mission interdisciplinaire de l'Unesco s'est rendue au Liban en mai 1992. Elle avait un double objectif : a) préparer l'évaluation des dégâts et élaborer un projet de programme cohérent pour le relèvement de ce secteur et b) procéder à un examen général de la politique en matière d'éducation, axé sur la préparation d'une étude de ce secteur. Le deuxième volet sera exécuté par un comité directeur national et des groupes de travail spécialisés avec l'appui technique de l'Unesco sur une période d'un an et demi. Cette assistance vient appuyer directement le programme de reconstruction prioritaire du CDR.

#### Aide et secours humanitaires

55. De janvier à mars 1992, des tempêtes de neige particulièrement violentes et longues ont frappé le Liban, qui ont isolé des dizaines de villages, fait de nombreux blessés et causé d'importantes pertes en vies humaines, ainsi que

/...

des dégâts considérables aux biens personnels et aux exploitations agricoles; le dégel qui a suivi a entraîné des inondations et augmenté les souffrances. Le Gouvernement ayant demandé une aide d'urgence aux victimes de cette catastrophe naturelle, le PNUD a prélevé un montant de 50 000 dollars sur les ressources spéciales du Programme. Après consultation avec le Gouvernement (CDR) et avec l'aide de la Croix-Rouge libanaise, les fonds ont servi à acheter et distribuer du fuel à près de 3 000 familles et à nettoyer le lit des cours d'eau et les canaux dans les différentes régions sinistrées.

56. Compte tenu de la nécessité de remédier aux conséquences du conflit qui s'est prolongé pendant 17 ans, et plus particulièrement après les récentes tempêtes de neige, le Gouvernement a décidé d'organiser un atelier national de gestion des catastrophes dans le cadre du Programme de formation à la gestion des catastrophes du PNUD/UNDRO. Cet atelier, qui devrait avoir lieu au Liban à la mi-octobre 1992, sera organisé en coopération avec l'Université américaine de Beyrouth (interlocuteur régional du Programme) et avec l'appui de la Croix-Rouge libanaise, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'une équipe nationale de gestion des catastrophes.

#### Services d'appui au développement

57. Au cours de la période considérée, les services d'appui au développement du PNUD ont financé une étude sur le développement du secteur privé au Liban, qui analyse la situation de ce secteur et ses possibilités de développement. Plus de 12 propositions de projets sont identifiées dans le rapport, dont plusieurs méritent d'être étudiées de près par le Gouvernement, l'aide technique limitée apportée par le PNUD et d'autres sources pouvant avoir des effets importants à court terme. A cet égard, il est fait mention notamment de l'élaboration, financée par le Centre (CNUCED/GATT) du commerce international d'un projet de création de centre d'information sur le commerce. Une mission à cet effet s'est rendue au Liban au cours du premier trimestre de 1992; le Gouvernement examine actuellement le descriptif du projet.

#### Relance des activités du Fonds des Nations Unies pour la population

58. Les propositions de projet du FNUAP relatives à une base de données sur la population et le logement et à la formation des sages-femmes à la planification familiale ont été étudiées par le Gouvernement mais leur champ d'application et leur contenu n'ont pas encore été définitivement arrêtés.

#### Missions sectorielles de l'ONU

59. Pendant la période considérée, outre ses activités de programmation, le PNUD a apporté un appui technique et administratif aux efforts de l'ONU dans d'autres domaines. On mentionnera notamment les missions des institutions et organisations non représentées au Liban, notamment la Banque mondiale, le FMI, l'ONUDI, la CESAO, l'UIT et le FIDA.



Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les  
réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)

60. Le rapport annuel du Commissaire général à l'Assemblée générale donnera une description détaillée des activités de l'Office au Liban pour la période allant du 1er juillet 1991 au 30 juin 1992. On trouvera ci-après un résumé succinct des principales opérations menées entre le 1er août 1991 et le 31 mai 1992.

61. Dans sa résolution 46/173, l'Assemblée générale a exhorté les organisations et programmes des Nations Unies à doter leurs bureaux à Beyrouth du personnel de haut niveau nécessaire; à cet égard, on notera que l'Office a poursuivi ses travaux pendant toute la durée du conflit civil libanais et que le personnel de rang supérieur, notamment les fonctionnaires internationaux, sont restés en fonctions au bureau extérieur du Liban. Au plus fort des combats à Beyrouth, à partir d'avril 1989, le personnel du bureau a été transféré provisoirement à Siglin, près de Sidon, et à Bar Ilyes (Bar Elias) dans la vallée de la Bekaa. Il est entré à Beyrouth en août 1990. Ses effectifs qui sont demeurés au complet, comptent près de 2 500 personnes à toutes les classes, dont neuf fonctionnaires internationaux, avec à leur tête un directeur (D-1).

62. En temps normal, l'UNRWA ne fournit de services qu'aux réfugiés palestiniens immatriculés, dont le nombre au Liban s'élevait à 317 000 au 31 mars 1992. Toutefois, en raison de la situation dans le pays, il a dispensé une assistance d'urgence pendant plusieurs années à l'ensemble de la communauté palestinienne. L'Office a également participé avec d'autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec des organisations humanitaires internationales, aux activités d'assistance à la population libanaise en général, notamment en venant en aide aux Libanais nécessiteux vivant à proximité des Palestiniens pauvres.

63. L'UNRWA dispense des services d'enseignement aux réfugiés palestiniens au Liban dans le cadre des programmes scolaires du pays d'accueil et compte tenu de leurs besoins, de leur identité et de leur patrimoine culturel. Pendant l'année scolaire 1991/92, des cours d'enseignement primaire et préparatoire ont été dispensés à près de 34 000 enfants par 1 063 enseignants dans 77 écoles. De nombreux bâtiments scolaires sont en mauvais état et la plupart des locaux sont inappropriés; de ce fait, 40 écoles fonctionnent en double journée. L'Office dispose en outre d'un centre de formation professionnelle à Sibliin qui accueille plus de 600 stagiaires et compte 70 instructeurs. Un enseignement commercial et professionnel est dispensé aux jeunes Palestiniens afin de leur donner les compétences nécessaires pour entrer sur le marché du travail.

64. Le programme de santé de l'UNRWA au Liban est essentiellement axé sur la santé des collectivités et comprend des services de soins médicaux préventifs et curatifs, des services d'hygiène du milieu dans les camps de réfugiés et un service de nutrition et d'alimentation complémentaire. Lorsque des malades doivent être hospitalisés, ils le sont dans des hôpitaux ayant des

/...

arrangements contractuels avec l'Office, ou bien ils sont remboursés des frais qu'ils ont dû acquitter dans les hôpitaux publics. Les services de santé sont dispensés par un réseau de 25 centres de soins et de nombreux autres dispensaires pouvant assurer toutes sortes de traitements. Le programme sanitaire de l'Office au Liban emploie actuellement près de 400 personnes, dont 33 médecins, 97 infirmiers et 8 dentistes.

65. Le programme de services sociaux et de secours de l'Office au Liban enregistre les réfugiés, détermine s'ils remplissent les conditions requises pour bénéficier des services de l'UNRWA, gère les secours d'urgence et travaille à améliorer à moyen terme la situation économique et sociale des réfugiés et de leurs communautés. Les secours aux plus déshérités sont dispensés dans le cadre du programme relatif aux situations particulièrement critiques, au titre duquel plus de 37 000 personnes, dont environ 10 % de la population réfugiée, reçoivent actuellement tous les mois des rations alimentaires de base, une aide financière et des couvertures. Les activités génératrices de recettes et le travail indépendant sont encouragés par 171 projets d'aide financière auxquels on a alloué près de 500 000 dollars. On projette actuellement de lancer des projets générateurs de recettes grâce à des prêts. L'assistance aux femmes est dispensée par l'intermédiaire de neuf centres à cet effet dans les camps de réfugiés, qui peuvent former environ 500 femmes par an à différents métiers. Un centre communautaire de réadaptation aide les enfants handicapés et il est prévu d'en ouvrir 12 autres.

66. Le budget de l'UNRWA pour l'exécution des programmes ordinaires en faveur des Palestiniens au Liban en 1992 est de 30 millions de dollars, dont 12 millions de dollars pour l'éducation, 7,6 millions de dollars pour la santé, 6,4 millions de dollars pour les services de secours et les services sociaux et seulement 4 millions de dollars pour les dépenses communes et de fonctionnement. Outre son programme ordinaire, l'Office continue, en 1992, à exécuter un programme de mesures extraordinaires qui consiste notamment à distribuer des denrées alimentaires et une assistance sous d'autres formes aux déshérités et aux personnes déplacées. Le budget alloué à cette fin pour 1992 se chiffre à 2,2 millions de dollars.

#### Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

67. Du fait de l'amélioration relative des conditions de sécurité au Liban, un certain nombre de réfugiés ont commencé à se rendre au Bureau du HCR à Beyrouth pour demander une aide matérielle et une solution à leurs problèmes.

68. Le nombre de réfugiés au Liban s'est considérablement accru; on compte 4 000 réfugiés originaires du Moyen-Orient et de pays d'Afrique, auxquels il faut ajouter 1 500 apatrides.

69. Comme par le passé, le HCR est surtout venu en aide aux réfugiés les plus démunis. Il leur a fourni une assistance sous forme de services médicaux, de formation, de conseils, d'aide au rapatriement et, dans une moindre mesure, d'aide à la réinstallation. Il a continué de mettre l'accent sur la recherche de solutions durables à l'échelon local, comme par exemple la naturalisation et l'intégration. Le coût de son programme annuel s'est élevé à environ 270 000 dollars et celui de son programme spécial à 30 000 dollars environ.

70. Au cours des dernières années, certains projets n'avaient pu être mis en oeuvre en raison de l'insécurité générale. L'entrepôt endommagé de l'école Hamlish a été récemment remis en état mais l'aménagement de l'annexe de l'hôpital islamique de la Charité de Tripoli n'a pu encore être réalisé. Les discussions et les négociations avec toutes les parties intéressées se poursuivent et on pense pouvoir commencer les travaux à la fin de 1992.

#### Programme alimentaire mondial

71. En décembre 1991, le PAM a approuvé une aide alimentaire au Liban d'un montant de 12,2 milliards de dollars dans le cadre du renouvellement pour une période de quatre ans du Programme d'alimentation des enfants et des jeunes dans les écoles et des groupes vulnérables dans les centres de santé maternelle et infantile. Au cours de la phase d'expansion du Programme, l'aide alimentaire du PAM sera distribuée dans l'ensemble du pays à 118 000 pensionnaires et demi-pensionnaires dans quelque 170 centres sociaux, à 70 000 femmes enceintes, mères allaitantes et enfants en bas âge dans 35 centres de protection maternelle et infantile et à 13 000 écoliers dans deux cantines scolaires. L'objectif de cette aide est d'améliorer la consommation d'aliments des élèves qui suivent un enseignement général ou une formation professionnelle dans les centres sociaux, d'accroître le nombre de femmes bénéficiant de consultations pré et postnatales dans les centres de SMI, ainsi que la fréquence et la qualité de ces consultations, et de donner des repas aux écoliers pour régler les problèmes immédiats de sous-alimentation. Les premiers envois doivent parvenir aux responsables du projet (le Ministère de la santé et des affaires sociales) et les distributions alimentaires commenceront à la rentrée scolaire 1992/93.

72. Le PAM étudie aussi la demande du Gouvernement libanais concernant la fourniture d'une aide alimentaire pour le relèvement des zones agricoles. Le coût total de l'opération pour le PAM serait d'environ 15 millions de dollars pour un projet quinquennal et l'aide porterait sur 32 000 tonnes environ de denrées alimentaires diverses. Ces dernières seraient distribuées à titre d'incitation en vue d'aider les agriculteurs à remettre les terres en état et à les cultiver et notamment à entreprendre les travaux de protection des sols indispensables dans les régions montagneuses. Le Programme permettrait aussi d'accroître la production vivrière du pays et d'atténuer le problème du sous-emploi. Le projet sera examiné lorsque les autorités nationales auront confirmé que la remise en état des régions agricoles bénéficie du rang de priorité le plus élevé s'agissant de l'aide alimentaire du PAM.

#### Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

73. Le PNUCID a envoyé, à la demande du Gouvernement libanais, une mission d'enquête au Liban qui a séjourné dans le pays du 22 au 29 mai 1992. Les objectifs de la mission étaient les suivants : mesurer l'étendue des problèmes liés à la drogue (trafic et abus de stupéfiants); évaluer l'état des structures juridiques et administratives et de la législation sur les stupéfiants, ainsi que l'application des conventions des Nations Unies

/...

relatives à la lutte contre la drogue; étudier les services de police et les services douaniers chargés de la lutte contre la drogue et évaluer la coordination; dresser un inventaire des besoins; définir l'aide à fournir.

74. Les entretiens avec les responsables au sein des ministères intéressés (ministères de l'intérieur, de la justice, de l'agriculture, de la santé et des finances) et la visite de deux jours dans la vallée de la Bekaa ont permis de mettre en évidence les deux éléments suivants :

a) En décembre 1991, la police libanaise, avec l'appui de l'armée syrienne, a lancé une campagne d'information visant à dissuader les agriculteurs de la vallée de la Bekaa de planter de la graine de pavot, puis elle a entrepris, en mars 1991, de détruire les cultures illicites, qui s'étendaient sur une superficie estimée à 600 hectares. La mission a constaté la destruction complète des cultures illicites de la vallée de la Bekaa, par suite de la décision prise par le Gouvernement libanais. Compte tenu de cette situation nouvelle et des problèmes économiques auxquels sont confrontés les habitants de la région, il est urgent de mettre au point un programme intégré;

b) Le trafic de stupéfiants, héroïne et cocaïne en particulier, depuis le Liban et en direction de l'Europe occidentale et de la péninsule arabe, reste un grave problème qui ne doit pas être négligé au cours de la période de reconstruction. Des efforts particuliers devraient être faits pour renforcer toutes les structures de lutte contre la drogue dans le pays.

#### Organisation internationale du Travail

75. L'OIT a organisé plusieurs séminaires et octroyé une série de bourses (le montant des décaissements est indiqué entre parenthèses) :

a) Séminaire national sur la réforme de la sécurité sociale, en collaboration avec la Confédération générale des syndicats (août 1991, 12 000 dollars E.-U.);

b) Séminaire national sur l'enseignement au Liban, en collaboration avec la Confédération générale des syndicats (octobre 1991, 13 000 dollars E.-U.);

c) Octroi d'une bourse en vue de la participation au stage de formation à la gestion des établissements de formation professionnelle, tenu au centre de Turin (novembre et décembre 1991, 6 000 dollars E.-U.);

d) Deux bourses, l'une destinée aux organisations patronales, l'autre aux syndicats de travailleurs, en vue de la participation au séminaire régional de l'OIT sur le rôle des organisations patronales et des syndicats de travailleurs dans la formation et l'emploi des personnes handicapées organisé en septembre 1991 (6 000 dollars E.-U.);

e) Deux bourses en vue de la participation au séminaire interrégional sur la réinsertion des travailleurs migrants et l'organisation des mouvements migratoires, tenu en avril 1992 dans le cadre du projet régional OIT/PNUD sur l'appui aux politiques en matière de migration (3 000 dollars E.-U.);

f) Mission consultative du conseiller régional sur les activités des travailleurs organisée en septembre 1991 (6 000 dollars E.-U.);

g) Mission consultative organisée en novembre 1991, à l'occasion de l'inauguration du Centre des droits de l'homme de l'Université Jinane (6 000 dollars E.-U.).

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

76. Le financement du programme de la FAO au Liban provient de trois sources : le programme ordinaire de la FAO, le PNUD et les fonds d'affectation spéciale.

77. Cinq projets relevant du programme ordinaire de la FAO (Programme de coopération technique) sont maintenant opérationnels : étude en vue de la remise en état du système d'irrigation de la région côtière de Jbeil (coût : 121 000 dollars E.-U.); renforcement des moyens opérationnels et techniques des exploitants agricoles de Tel Amara (coût : 327 000 dollars E.-U.); fourniture urgente de semences de pommes de terre aux petits exploitants de la vallée de la Bekaa (coût : 315 000 dollars E.-U.); étude de faisabilité en vue de la remise en état des silos de Beyrouth (coût : 15 500 dollars E.-U.); aide au reboisement (coût : 133 000 dollars E.-U.). Le coût total du programme de coopération technique en cours est de 912 000 dollars des Etats-Unis.

78. Le projet de remise en état des silos du port de Beyrouth, dans le cadre du programme relatif aux pertes alimentaires, a été approuvé en juillet 1991 pour un montant de 513 000 dollars des Etats-Unis. Cette somme servira à acheter le matériel nécessaire à la reconstruction des infrastructures. Le projet sera terminé sous peu.

79. Le système mondial d'information et d'alerte rapide de la FAO sur l'alimentation et l'agriculture permet de suivre l'état des cultures et des disponibilités alimentaires au Liban. Les évaluations de la FAO continuent d'être publiées dans le rapport mensuel du système sur les cultures et les déficits vivriers, afin notamment d'aider les pays donateurs à prendre des décisions. La production de céréales a légèrement baissé en 1991 par rapport à l'année précédente, mais elle reste encore supérieure à la moyenne. La production intérieure de céréales couvre cependant moins de 10 % de la totalité des besoins. Depuis la fin de la guerre civile, la situation socio-économique s'est améliorée, mais une grande partie de la population a encore besoin de secours et d'assistance.

80. Enfin, la FAO a organisé, dans le cadre de son programme ordinaire, conjointement avec le Ministère de l'agriculture, une série de journées d'étude sur la gestion et l'utilisation rationnelle de l'eau à des fins d'irrigation, sur la vulgarisation agricole et sur les coopératives. Ces journées d'étude avaient notamment pour but de renforcer la capacité du Ministère de l'agriculture concernant la création d'institutions.

81. Cinq projets financés par le PNUD ont été achevés en 1991 et trois nouveaux projets ont été approuvés en 1991 et 1992. D'un coût total de 1,5 million de dollars des Etats-Unis, ils portent sur la documentation agricole, la production de semences, la réorganisation du Ministère de l'agriculture, l'aquiculture et le contrôle sanitaire des produits alimentaires d'origine animale. Tous ces projets sont exécutés par des directeurs et des consultants nationaux sous la supervision du représentant de la FAO.

82. A la suite de la récente mission interorganisations organisée par l'ONU au Liban, et chargée d'évaluer les besoins immédiats en matière de reconstruction, le PNUD examine de nouveaux projets. Un nouveau projet sur l'amélioration de la culture de l'olivier devrait être approuvé sous peu pour un montant de 528 500 dollars des Etats-Unis. En vertu d'un mémorandum d'accord interorganisations, la FAO fournit une assistance technique dans le domaine agricole, dans le cadre d'un projet sur l'appui au programme de relèvement prioritaire, exécuté par le Bureau des services d'appui aux projets (LEB/92/001 - assistance préparatoire).

83. Un projet financé sur fonds d'affectation spéciale d'un montant total de 740 000 dollars des Etats-Unis, et portant sur la planification agricole a été prolongé jusqu'à la fin de 1992. Plusieurs missions consultatives portant notamment sur les prêts agricoles, les ressources en eau et les vers à soie, sont actuellement financées dans le cadre de ce projet. Un projet relatif à la réorganisation du Ministère de l'agriculture, d'un montant de 155 000 dollars des Etats-Unis, également financé sur fonds d'affectation spéciale, a été soumis pour approbation. Un troisième projet, dont le but est d'aider les petits exploitants à parvenir à un niveau de production de semences de pommes de terre satisfaisant est en voie d'achèvement. Le solde (186 000 dollars E.-U.) servira à financer, dans le cadre d'un accord de fonds d'affectation spéciale, la remise en état du centre de recherche de Tel Amara, dans la vallée de la Bekaa.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation,  
la science et la culture

84. En mai 1991, l'Unesco a organisé une mission intersectorielle chargée d'évaluer les besoins essentiels dans le domaine de l'éducation et du patrimoine culturel et a participé à la mission interorganisations de juillet 1991 (coût total de ces missions : 50 000 dollars E.-U.). Elle a accordé, à titre d'aide d'urgence, deux subventions de 25 000 dollars des Etats-Unis destinées l'une à financer des stages de formation en cours d'emploi à l'intention de directeurs d'école, et l'autre à aider le Département des antiquités. Dans le domaine de l'éducation, des projets relatifs à l'enseignement technique et au renforcement des institutions ont été mis sur pied et devraient être poursuivis (coût estimatif : 15 000 dollars E.-U.) et un projet d'équipement des laboratoires dans les écoles secondaires (financé par la Banque islamique de développement, pour un montant de 10 millions de dollars E.-U.) est entré dans la phase d'exécution. Le Directeur général et le Ministre libanais de l'éducation se sont rencontrés

et sont convenus d'un programme de coopération global aux termes duquel l'Unesco et le Gouvernement libanais coopéreront en vue de reconstruire le Musée national, de relancer l'accord relatif au Centre international des lettres classiques et du développement, à Byblos, de créer un institut d'océanographie et de protéger les sites historiques et archéologiques, en particulier à Tyr. Parallèlement, l'Unesco intensifiera ses activités de coopération avec le Ministère de l'éducation.

85. En septembre 1991, l'Unesco, se fondant sur les conclusions de ses précédentes missions, a envoyé au Liban, conjointement avec le Ministère français des affaires étrangères, une mission qui était chargée de définir les besoins du Ministère de l'éducation et des beaux-arts en matière de gestion de l'information, en vue de doter ce dernier des moyens nécessaires pour gérer l'effort de reconstruction dans ce secteur (coût : 10 000 dollars E.-U.). Le Bureau du PNUD à Beyrouth a ensuite approuvé une assistance préparatoire en vue de l'élaboration de projets dans le domaine de l'enseignement et de la formation (150 000 dollars E.-U.). Cette assistance a été mise en oeuvre en mai et juin 1992 et des projets de reconstruction ont été formulés dans les domaines de la formation pédagogique, du renforcement institutionnel du Ministère de l'éducation et des beaux-arts, et de l'enseignement professionnel et technique.

86. En octobre 1991, le CDR a conclu avec l'Unesco un accord, aux termes duquel l'Organisation lui fournira des conseils sur les aspects historiques et archéologiques de la reconstruction du quartier central de Beyrouth et sur la remise en état du Musée national. Le Conseil et le PNUD ont décidé d'affecter à ces activités, qui devraient démarrer au cours de l'été 1992, des fonds d'un montant estimé à 1 million de dollars des Etats-Unis pour la première phase du projet. L'Unesco a par ailleurs obtenu d'une société libanaise spécialisée qu'elle effectue à titre gracieux des travaux de réfection dans le bâtiment du musée pour empêcher les infiltrations d'eau (valeur : 100 000 dollars E.-U.). La Direction générale des antiquités bénéficiera d'une aide technique dans le cadre d'un projet conjoint de l'Unesco et du PNUD, pour lui permettre de mener à bien ses activités, s'agissant plus particulièrement du quartier central de Beyrouth, du Musée national et des sites archéologiques de Tyr. Enfin, l'Unesco coopère avec la municipalité de Sidon en vue de protéger et de revitaliser la vieille ville.

87. En février 1992, l'Unesco a organisé à Paris une réunion internationale d'experts afin de revoir la conception du Centre international pour les humanités et le développement à Byblos (20 000 dollars E.-U.). Les recommandations des experts ont été soumises au Ministre des affaires étrangères pour commentaires et approbation. Au cours de la période considérée, quelques autres missions ont été dépêchées dans le pays pour fournir des services consultatifs dans les domaines de l'éducation, de l'écologie, des sciences marines et de la remise en activité du Conseil libanais de recherche scientifique (30 000 dollars E.-U.). L'Unesco contribue également à préserver la forêt de cèdres du Liban et établira, à la demande du PNUD, un plan cadre pour la surveillance du milieu et des ressources naturelles (60 000 dollars E.-U.). De plus, le Conseil libanais du

/...

développement et de la reconstruction a demandé à l'Unesco de préparer avec le Bureau du PNUD à Beyrouth un projet de transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés (TOKTEN) à l'intent du Liban.

88. Une assistance a été apportée à la Commission nationale libanaise pour l'Unesco, par le biais du Programme de participation aux activités éducatives et culturelles (montant estimatif de 40 000 dollars E.-U.).

89. L'Unesco mène actuellement avec le concours de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès de l'Unesco (catégorie A), un projet interuniversitaires (UNITWIN) destiné à contribuer à la réorganisation des universités libanaises.

#### Organisation mondiale de la santé

90. L'aide apportée au Liban par le Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, financée sur le budget ordinaire de l'Organisation, s'est répartie comme suit :

#### Situation sanitaire et évaluation des tendances : renforcement des services épidémiologiques

91. S'agissant des soins de santé primaires, le bureau s'est attaché à mettre sur pied un système de collecte de données auprès des centres de soins primaires et à mettre au point une méthodologie permettant d'intégrer les données ainsi recueillies dans les statistiques sanitaires nationales.

#### Administration de la santé publique

92. L'OMS a apporté son concours à la réorganisation du Ministère de la santé, ainsi qu'à l'élaboration d'une stratégie nationale de remise en état des services de santé.

#### Organisation des services de santé axée sur les soins primaires

93. Une aide a été apportée pour la mise en place et l'intégration de services de soins de santé primaires au niveau des districts, notamment grâce à la formation du personnel médical, à l'élaboration de programmes de cours à l'intention des agents sanitaires des collectivités, à la formation de l'encadrement et à l'apport de fournitures et d'équipement.

#### Lutte contre les risques écomédicaux

94. Des consultants techniques ont été affectés à des missions courtes en vue de :

a) Recenser et évaluer tous les problèmes d'hygiène du milieu que connaît le pays ainsi que les activités en cours dans les différents secteurs;

/...



b) Etablir un plan et formuler des propositions visant à remédier aux problèmes en matière d'écomédecine et de sécurité dans des domaines tels que l'adduction d'eau, l'assainissement, l'élimination des déchets et l'alimentation.

#### Laboratoires d'analyses médicales

95. Une aide a été apportée pour la remise en activité du laboratoire central d'analyses médicales et de laboratoires régionaux.

#### Médicaments essentiels

96. La liste des médicaments essentiels a pu être finalisée avec le concours de l'OMS, qui s'est chargée de former des agents à son utilisation et de renforcer le laboratoire de contrôle de qualité des médicaments.

#### Programme élargi de vaccination

97. L'OMS a fourni des réfrigérateurs alimentés à l'énergie solaire et a formé des techniciens à leur installation et à leur utilisation.

#### Lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA)

98. L'OMS a apporté son concours à l'élaboration d'un programme national de lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA). Il s'agissait notamment de former des médecins et des infirmières, de donner des consignes de sécurité pour les transfusions sanguines, de former des techniciens et de fournir du matériel de dépistage.

#### Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

99. A la suite de la mission interorganisations d'évaluation des besoins au Liban à laquelle elle a participé en juillet 1991, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a organisé, en décembre 1991, une mission chargée de déterminer avec des représentants du Conseil du développement et de la reconstruction du Liban (CDR) et de l'Union générale des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture des pays arabes comment on pourrait poursuivre la coopération et préciser davantage certaines propositions de projet et les modalités de leur exécution.

100. Des propositions de projet portant sur les domaines d'activités suivants, à exécuter dans le cadre du programme intégré de relèvement, de reconstruction et de développement du secteur industriel au Liban, ont été présentées au CDR pour examen : a) inventaire des industries, b) création d'un centre d'information industrielle, c) adaptation des produits aux fins d'exportation vers les pays de la Communauté européenne, d) rénovation de l'Institut de l'industrie, e) recensement des projets d'investissements industriels, f) création d'une banque de développement industriel, g) services consultatifs pour la conservation de l'énergie dans le secteur industriel, et h) assistance technique pour la remise en service de la raffinerie de pétrole de Tripoli.

....

101. A la demande du Gouvernement libanais, l'ONUDI organisera des missions de formulation de projets en vue d'établir les descriptifs des projets susmentionnés.

102. Dans le cadre du projet composite LEB/92/001 : Programme de remise en état du secteur industriel, l'ONUDI compte envoyer, au Liban, d'une part, un spécialiste de la gestion et des services industriels et, d'autre part, un expert financier dans le secteur industriel.

103. De plus, en vertu du mémorandum d'accord signé en mars 1992 entre la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et le CDR, le conseiller régional de l'ONUDI affecté à la CESAO a été chargé de mettre au point un plan de travail relatif à la mise en oeuvre des propositions de projet retenues, en mettant l'accent sur l'évaluation de l'état du secteur industriel (inventaire des industries et planification de la zone industrielle). En particulier, l'inventaire des industries devrait être dressé en coordination avec l'ONUDI.

#### Banque mondiale

104. La collaboration entre la Banque mondiale et le CDR, institution publique chargée d'élaborer le programme de reconstruction du pays, remonte à septembre 1991. En octobre-novembre 1991, une mission conjointe de la Banque mondiale et du PNUD s'est rendue au Liban afin de procéder à une première évaluation de la situation économique et de recenser les domaines requérant une assistance technique et une remise en état urgente dans quatre secteurs prioritaires : a) électricité; b) télécommunications; c) adduction d'eau, eaux usées et déchets solides; d) logement. Le rapport de la mission, intitulé "Evolution économique récente et besoins en matière de reconstruction et d'assistance technique dans les secteurs prioritaires sélectionnés", établi le 3 décembre 1991, présentait un ensemble de données devant servir à la réunion de coordination de l'aide tenue à Paris le 12 décembre 1991, sous la présidence de la Banque.

105. Une mission économique s'est rendue au Liban en février 1992 afin d'évaluer la situation et les perspectives économiques du pays, mais elle a dû se retirer devant l'aggravation des conditions de sécurité, qui ont poussé l'Organisation des Nations Unies à interdire pour un temps toute mission à destination du Liban. Pour la même raison, une mission de la Banque chargée de recenser les projets de reconstruction d'urgence, qui devait se rendre au Liban à la même époque, a été annulée. La mission économique est retournée au Liban en avril 1992 et rédige actuellement son rapport. Le même mois, une mission d'assistance technique a été dépêchée au Liban afin de préparer, avec le concours du PNUD et du CDR, la création éventuelle d'un secrétariat de l'assistance technique et d'un service d'assistance technique. Une mission d'identification des projets arrivée au Liban au début du mois de mai 1992 a dû repartir en raison de la détérioration des conditions de sécurité pendant la deuxième semaine du mois de mai.

106. Malgré les retards provoqués par l'interruption des missions, la Banque mondiale continue de collaborer avec le CDR à l'élaboration du programme de reconstruction ainsi qu'à un de ses projets. Les fonctionnaires de la Banque mondiale passent actuellement en revue les études d'évaluation des dégâts qui ont été effectuées par le CDR avec l'aide de consultants rémunérés sur des fonds de la Communauté européenne et restent en contact étroit avec le CDR en ce qui concerne d'autres aspects de l'élaboration du programme de reconstruction.

107. La Banque a également fait savoir aux autorités libanaises qu'elle était prête à organiser une réunion d'un groupe consultatif à leur meilleure convenance.

#### Fonds monétaire international

108. Au cours de la période considérée, le Fonds monétaire international (FMI) a fourni une assistance technique et mené les activités suivantes :

| <u>Date (lieu)</u>                | <u>Département du FMI</u>                | <u>Activité/objectif</u>  |
|-----------------------------------|--|---|
| 15-23 novembre 1991<br>(Beyrouth) | Mission du Département<br>Moyen-Orient   | Examen de l'évolution<br>récente et préparation de<br>la réunion de coordination<br>de l'aide.                              |
| 9-11 décembre 1991<br>(Paris)     | Département des banques<br>centrales     | Conseils techniques à la<br>banque centrale en matière<br>d'organisation et de<br>régulation monétaire.                     |
| 12 décembre 1991<br>(Paris)       | Directeur du Département<br>Moyen-Orient | Déclaration du FMI relative<br>à la réunion de<br>coordination de l'aide  |
| 16-31 mars 1992<br>(Beyrouth)     | Département des finances<br>publiques    | Assistance technique en<br>matière de régimes fiscaux<br>et de collecte des<br>recettes fiscales                            |
| 3-7 mai 1992<br>(Beyrouth)        | Mission du Département<br>Moyen-Orient   | Assistance pour<br>l'élaboration d'un cadre<br>macro-économique et la<br>préparation d'une réunion<br>du Groupe consultatif |

#### IV. CONCLUSIONS

109. Le Secrétaire général est pleinement conscient de la nécessité pressante de mobiliser l'aide internationale pour la reconstruction et le développement du Liban. Il est convaincu que l'Organisation des Nations Unies, les

institutions spécialisées et les programmes mis en oeuvre à l'échelle du système peuvent jouer un rôle de catalyseur dans la planification et la mobilisation des ressources nécessaires à la reconstruction du Liban.

110. L'an dernier, un coordonnateur résident a été nommé. D'autres institutions et programmes du système des Nations Unies ont renforcé et étendu leur présence à Beyrouth. Sous la direction du Coordonnateur résident ONU/UNARDOL, les organisations du système des Nations Unies ont fait montre d'une excellente coopération et d'une grande coordination dans la mise en oeuvre des programmes.

111. En accord avec les priorités du Gouvernement libanais, les activités des Nations Unies viseront toujours davantage au renforcement des institutions et au développement humain. Bien qu'inférieures à ce qu'elles étaient il y a quelques années, les activités d'assistance humanitaire se sont poursuivies. On a également mis l'accent sur les liens avec les donateurs. On a observé parmi eux un intérêt et un soutien accrus, ce qui est essentiel à la reconstruction du Liban.

112. La relance économique, prometteuse pendant la seconde moitié de 1991, s'est ralentie au début de 1992. La sécurité nationale reste un préalable essentiel à la création d'un climat économique et social propice à la reconstruction et au développement. En promouvant la paix et la stabilité dans la région, on seconde le Gouvernement libanais dans les efforts qu'il déploie pour se libérer de l'héritage de 17 années de conflit et pour progresser sur la voie de la reconstruction et du relèvement du pays.

113. Le Secrétaire général s'attache actuellement à la mise en oeuvre de la résolution 1991/61 du Conseil économique et social et de la résolution 46/173 de l'Assemblée générale. En alimentant le Fonds d'affectation spéciale du Secrétaire général pour la reconstruction et le développement du Liban, on pourrait aider davantage le Gouvernement libanais à relever sans plus tarder les défis pressants que posent la reconstruction et le développement de ce pays.

-----